

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 janvier 2021

CP2021_01_12
id. 5558

Le 19 janvier 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme RIOLS), M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absents :

M. DESCAZEAUX

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS
ET LINGUISTIQUES - COLLÈGE JEAN JACQUES ROUSSEAU**

À LABASTIDE-SAINT-PIERRE -

Reconduite chaque année, la politique en matière de classes de découverte, de séjours éducatifs et linguistiques et d'aides particulières aux familles, permet aux établissements scolaires d'effectuer des séjours durant l'année scolaire.

Une demande de subvention a été émise par le collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.

Deux séjours neige ont eu lieu dans le village des Cabanes (Pyrénées) du 29 au 31 janvier 2020 et du 9 au 11 mars 2020, séjours auxquels ont participé 116 élèves.

A ce titre, Monsieur le principal a sollicité une subvention départementale par courrier du 1^{er} décembre, ses services n'ayant pas été en mesure d'établir la demande dans les délais impartis, compte tenu du contexte sanitaire.

Cette demande respecte néanmoins les critères habituels de recevabilité et pourra donc s'élever à :

116 élèves x 12 € (tarif de la nuitée par élève et par séjour neige) x 2 nuitées =
2 784 €

Il est proposé, à titre exceptionnel, d'accorder cette subvention au collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.

La situation de la ligne budgétaire article 657371-221 serait la suivante :

A. autorisation de programme 2020.....	60 000,00 €
B. engagement à ce jour	55 514,80 €
C. engagement à la présente commission	2 784,00 €
D. reliquat	1 701,20 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre de la politique des classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, aides particulières et selon les conditions susvisées, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant global de 2 784 € à l'établissement public d'enseignement de second degré Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, au titre des séjours neige effectués du 29 au 31 janvier 2020 et du 9 au 11 mars 2020 ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 657371-221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC